

COMPTE RENDU
de la MARCHÉ EXPLORATOIRE du 13 AVRIL 2016
Départ : mairie du 11^{ème} (place Léon Blum)

➤ **Présents à la marche:**

- DPE : Monsieur BATHILY (chef d'atelier)
- Commission Propreté / Cadre de vie : Mesdames A. BOURCE, N. ZEMMOURI-PERCHERON, H. MALHERBE, Messieurs C. MERCADIEL, R. ABRAMOWICZ.
- Excusés : Mesdames S. SCHEMBA, V. GROSDÉMANGE, Messieurs F. PAGEAUD, M. ROURE, JC BOURGOIN, H. MOTYL.
- Absents : Mesdames M. MOREAU, T. PRINCE, MC ESTRIER, T. STEVENOT, Monsieur B. GAUDRIOT.

➤ **Objectif de cette marche**

Dans le cadre de l'opération "*J'aime mon quartier propre*" (action ciblée de nettoyage approfondi) réalisée au cours du printemps 2016 dans notre quartier la Commission Propreté/Cadre de vie a souhaité réaliser une marche exploratoire sur un des sites concernés afin de :

- 1° Voir les actions mises en place et l'impact auprès des riverains,
- 2° Vérifier si les précédents signalements avaient bien été pris en compte.

Pour rappel, le programme de ces opérations vise à renforcer l'entretien des rues ciblées (balayage et lavage, enlèvement des graffitis et de l'affichage sauvage, entretien du mobilier urbain...) tout en sensibilisant les riverains à respecter le niveau de propreté atteint.

Parallèlement aux actions de sensibilisation, des opérations de verbalisation doivent être menées contre les incivilités dans l'espace public.

La commission a tenu compte des remontées préalables des riverains afin d'effectuer le parcours.

➤ **Compte-rendu**

1° PROPLETE

Au fil de la marche, plusieurs points ont été constatés :

1° Boîtes aux lettres de la Poste



Nous avons pu constater, dès le départ de notre marche, que la boîte aux lettres placée sur le mur de la mairie était très mal entretenue (affichages sauvages, autocollants, graffitis...).

M. Bathily nous a informé que la DPE avait prévu de relever, samedi 16/04/16, ces anomalies afin que le nécessaire soit effectué.

La boîte située place Léon Blum devant la station de métro Voltaire est également dans le même état de saleté (avec en plus des dégoûlinures de peinture). Nous avons même eu un doute pour savoir si elle était encore réellement en service.



Mêmes remarques pour l'ensemble des boîtes du quartier (bd Voltaire, rue de la Roquette)....

Il est donc anormal que ce type d'équipement, utilisé quotidiennement aussi bien par les habitants que par les touristes, ne soit pas entretenu et nettoyé de manière plus systématique.



2° Stations Autolib

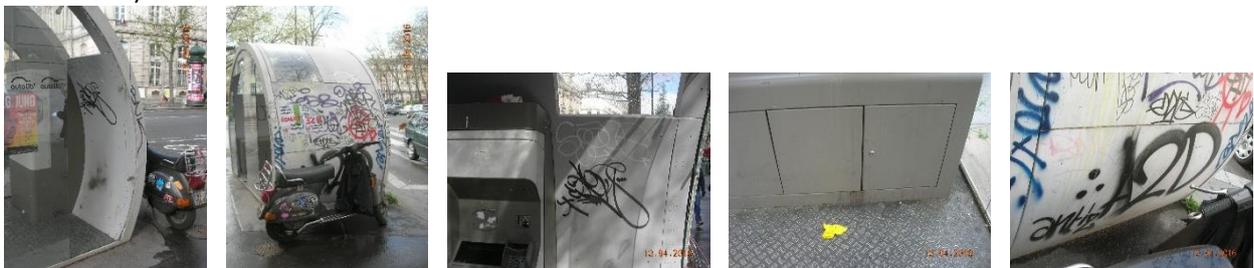


Nous avons constaté depuis plusieurs mois que les stations Autolib sont très souillées (tags et/ou affichages sauvages), notamment sur la place Léon Blum devant la mairie et bd Voltaire (n° 106). Des signalements avaient été déposés via l'application "Dans ma rue" mais il n'y a pas beaucoup de réaction (les tags restent ainsi en l'état plusieurs mois).

Nous avons donc contacté M. LEBON le 11/03/16 afin de savoir si un protocole était prévu entre la Ville de Paris et le groupe Bolloré pour le nettoyage régulier de ces stations car il est en effet anormal qu'elles puissent

rester en cet état **aussi longtemps**.

Nous avons malheureusement pu constater, lors de notre marche, que cette station est toujours dans le même état de saleté et de dégradations (vitre brisée, urines et "salissures" à l'intérieur, objets déposés sur le boîtier...).



Il est donc inadmissible que ces équipements, situés à proximité directe de la mairie, puissent ainsi être laissés en cet état sur une aussi longue durée (plusieurs mois).

3° Epaves de 2 roues.



Depuis la dernière réunion plénière (et nos signalements répétés) nous avons constaté que l'enlèvement des épaves de deux roues (motorisés ou non) qui encombrant les places de stationnements et l'espace public avait été effectué dans une bonne partie de notre quartier et nous nous en réjouissons.



Nous avons toutefois pu remarquer lors de notre parcours que certaines épaves étaient toujours en place, notamment sur la place Léon Blum (n° 7 au n° 3), sur la grille du métro (n° 130 devant le marchand de tabac), 115 bd Voltaire, rue de Belfort, rue Auguste Laurent, rue de la Roquette, rue Merlin...



Nous espérons que le protocole prévu avec le commissariat de Police sera désormais appliqué régulièrement et que tout nouveau signalement sera bien suivi d'effet.

En effet, ce point a déjà été soulevé et répété lors de nombreuses réunions : cela ne sert à rien de créer davantage de places de stationnement si celles déjà installées demeurent inutilisables pour les vélos en circulation.



4° Incivilités

A/ Commerçants

A notre grande surprise nous avons pu constater que des commerçants déposaient à même le sol, devant leur propre boutique, leurs emballages et cartons...

Le responsable DPE présent à notre marche est allé les contacter directement.

De même, certains commerçants utilisent abusivement certains bacs "abandonnés" à proximité de leur boutique pour y déposer régulièrement leurs déchets.



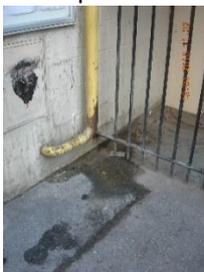
B/ Dépôts sauvages / Points noirs / Urines

Nous avons pu remarquer que les dépôts sauvages, déjà signalés et répertoriés en "points noirs", sont toujours récurrents, notamment rue de Belfort (devant le square Jean Allemane).

Idem pour les épanchements réguliers d'urines (toujours à proximité dudit square et de la MJC Mercœur), et ce à la grande exaspération des riverains...

Le jardinet devant la façade de la MJC est quotidiennement envahi, chaque matin, par de nombreux débris (reste des repas de la nuit, boîtes Mc Do, cannettes, mégots...).

Ce site et la présence de personnes bruyantes durant la nuit ont déjà fait l'objet de nombreux signalements par les riverains.



C/ Déjections canines



Les pieds d'arbres, notamment sur la place Léon Blum (côté n° impairs) sont trop souvent envahis de déjections canines et autres saletés (canettes, mégots, petits emballages...).



Il est dommage de constater que les propriétaires de chiens (riverains) ne soient pas plus respectueux de leur propre environnement.

Pour rappel, le montant de l'amende pour ce type d'infraction est de 68 €.

D/ Affichages sauvages



Le mobilier urbain (bancs, panneaux de signalisation, boîtiers électriques, horodateurs, boîtes aux lettres...), les murs et autres équipements sont envahis d'affiches et d'autocollants en tout genre (publicités, artisans, partis politiques, syndicats...).

Normalement, un signalement est effectué par la DPE toutes les 2 semaines et une société (sous-traitant agréé par la Mairie de Paris) doit intervenir pour l'enlèvement.

Nous avons malheureusement trouvé sur le gymnase Japy des affiches datant de juin et novembre 2015...



► L'enlèvement de ces affiches n'est donc pas effectué régulièrement, malgré ce qui est prévu, et il semblerait qu'aucune véritable sanction ne soit prise de manière systématique à l'encontre de certains artisans, partis ou syndicat qui abusent manifestement.

E/ Sacs RATP



Les sacs noirs "Propreté RATP" sont toujours déposés, quotidiennement, dès le matin sur le trottoir à la station Charonne.

Les signalements, la "verbalisation systématique" annoncée et un PV dressé le 18/01/2016 n'ont aucun effet...

Les riverains constatent que ce type de dépôt entraine régulièrement d'autres dépôts sauvages.



F/ Bacs : non-respect des horaires de rentrée/sortie



Lors de notre marche nous avons trouvé sur l'ensemble du parcours de très nombreux bacs (parfois pleins).

Curieusement, beaucoup ne correspondaient pas aux adresses indiquées sur les étiquettes (25 Rue richard Lenoir : bac 158 bd Voltaire, 6 rue Gobert : bac 25 ?, 5 rue de Belfort : bac 117 Bd Voltaire, 17 rue Auguste Laurent : bac Marionnaud rue de la Roquette...).

Peut-être ont-ils été (volontairement) déplacés et abandonnés par des personnes "désœuvrées" durant la nuit.

Pour éviter ce type de désagrément, il est impératif que les riverains respectent bien les horaires de sorties et de rentrées des bacs, afin d'éviter ces "disparitions" nocturnes et la gêne du passage des piétons durant la journée.



G/ Tags



Les tags continuent d'envahir nos murs et équipements (Gymnase Japy, rue de Belfort, rue Auguste Laurent...). Dès qu'ils sont enlevés un autre tag réapparaît aussitôt...

Pour rappel, il est possible de les signaler par le biais de l'application "DansMaRue", mais force est de constater que, au vu de leur prolifération, nous risquons malheureusement d'y passer nos journées.



5° Travaux sur la voie publique (135 rue de la Roquette et mail de la Roquette) :



Depuis plusieurs mois des travaux sont en cours au niveau des armoires électriques. Les barrières sont en partie effondrées et les chantiers servent de dépotoirs et de toilettes aux très nombreux SDF installés en cet endroit.

Ces nuisances (qui peuvent attirer les rats) sont récurrentes et Monsieur Bathily nous confirme que le nettoyage de cet endroit est ingérable.



► Une date d'échéance est-elle prévue pour ce chantier, le rebouchage des tranchées et la remise en état des lieux ?



2° CADRE DE VIE

1° Incohérence dans la signalisation de la zone piétonne (place Léon Blum)



Lors de notre marche, dans la contre-allée place Léon Blum (côté n° impairs) nous avons été dangereusement frôlés (et parfois insultés) par des vélos, scooters et automobiles empruntant cette voie pour couper à cours et rejoindre rapidement l'avenue Ledru Rollin.

Pourtant, à l'entrée de cette voie un panneau "Zone piétonne" (carré bleu) est installé (un feu tricolore est également situé à la sortie).

Selon le code de la route seuls les véhicules assurant une desserte interne (livraison) ont une tolérance pour y circuler. Ce qui est actuellement loin d'être respecté.

► Soit cette zone doit être placée en "zone de rencontre" soit une surveillance doit être mise en place avec verbalisation automatique en cas d'infraction.

A ce jour, la situation est assez ambiguë et dangereuse.



2° Occupation du parvis de la mairie (skates et rollers)



Une riveraine habitant rue Camille Desmoulins nous signale les nuisances occasionnées par les skates qui occupent régulièrement le parvis et pratiquent de nombreuses acrobaties : dangerosité pour les piétons, bruit jour et nuit.

Dans l'après-midi il a pu être constaté qu'une quinzaine de jeunes pratiquait cette activité de manière totalement inconsciente et dangereuse : skates lancés à très vive allure qui traversent seuls le bd Voltaire, descendent dans l'escalier de la station de métro, tapent dans les chevilles des passants...

Cette cohabitation n'est pas possible en cet endroit si fréquenté par de très nombreuses personnes (jeunes et moins jeunes).

► Ce parvis est actuellement interdit à la circulation des vélos, cette interdiction devrait être élargie à tous les engins à roulettes (skates, rollers...) afin de pouvoir assurer la sécurité de tous.

3° Végétalisation de l'espace public (Place Léon Blum)



Nous avons découvert, à notre grand étonnement, qu'une petite partie du jardin situé place Léon Blum avait été transformé en "potager citoyen" avec plantations (étiquetées) de divers légumes et plantes.

Pour rappel, toute végétalisation de l'espace public (pieds d'arbres, jardins, jardinières...) doit préalablement faire l'objet d'une demande de "permis de végétaliser" auprès de la Mairie de Paris.

Renseignements pris, les services de la DEVE sont déjà au courant de cette aménagement "sauvage" et ont prévu de le supprimer dès le lendemain car la pousse des légumes attire les rats (cette place ayant fait l'objet cet hiver d'une grosse opération de dératisation).



Pour information : En règle générale la mairie de Paris ne végétalise pas les murs privés avec des plantes grimpantes (car il faut prévoir les ravalements futurs), toutefois des jardinières et des pots peuvent être mis en place (recommandé). Après installation de ces équipements par la DEVE le suivi, notamment l'entretien et l'arrosage, doit impérativement être assuré par les riverains demandeurs.

4° Aménagement des pieds d'arbres (bd Voltaire)



Nous avons constaté, bd Voltaire (n° 134, 113, 115, 119), que plusieurs pieds d'arbres sont laissés "en l'état", sans grille de protection au sol, ni aucune barrière. Certains sont, en partie, pavés (de manière plus ou moins disjointe).

Ce manque d'aménagement et de protection est relativement dangereux et peut entraîner des chutes du fait de la différence de hauteur au niveau du sol (décalage de près de 10 cm par endroit) et des pavés mal scellés.



► Il serait nécessaire de revoir ces pieds afin d'assurer la sécurité des passants.

5° Encombrement des trottoirs et incivilités (stationnements, terrasses...)

a/ Stationnement abusif des 2 roues motorisés



Une nouvelle fois nous notons l'abus de nombreux 2 roues motorisés garés en travers des trottoirs (notamment à l'angle de la rue Richard Lenoir et du bd Voltaire), entravant la circulation et l'accès aux passages piétons pour les fauteuils roulants ainsi que le passage des véhicules de nettoyage.

Certains abus sont manifestes, surtout lorsque les stationnements prévus à moins de 2 m de distance sont tous inoccupés !

Ces comportements sont d'autant plus intolérables qu'ils se reproduisent quotidiennement, aux mêmes endroits, pour certains engins.



Par ailleurs, certains scooters, bien que garés sur les emplacements prévus, empiètent dangereusement sur les trottoirs, ce qui peut être risqué de chutes ou de chocs pour les enfants (porte-bagage à hauteur de la tête). Une attention particulière doit donc être portée par les conducteurs, surtout sur les stationnements situés devant les écoles (rue de la Roquette).

Enfin, même remarque pour les vélos garés sur les trottoirs. Certains modèles très équipés (style vélos hollandais) peuvent s'avérer très dangereux pour les piétons : rétroviseur peu visible qui dépasse à hauteur de la tête.



b/ Commerces 2 roues (144 bd Voltaire)



Même remarque pour certains commerces de deux roues motorisés qui squattent littéralement le trottoir sur les 2 tiers de la largeur (au mieux) et sur une grande longueur (du n° 144 au 148 bis), réduisant de manière significative l'espace pour les piétons et empêchant tout accès aux équipements urbains (corbeilles, banc...)

Des signalements sont régulièrement transmis aux services de la Mairie mais nous constatons que ces situations perdurent quotidiennement. Aucune poursuite ne semble être réellement engagée contre ces "récidivistes" (infractions pénalement répréhensibles).

Cette situation crée un sentiment d'insécurité (risque de chute pour les personnes malvoyantes) et d'incompréhension de la part des riverains exaspérés par ces abus manifestes d'occupation de l'espace public.



6° Aménagement bande cyclable (contre-sens rue de Belfort)



La largeur de cette bande, à cheval entre le bitume et le caniveau, semble très étroite, surtout que ce caniveau est souvent rempli de morceaux de verre (proximité du square Allemane et de la MJC).

Ce type d'aménagement n'est pas très rassurant : il n'y a aucun véritable espace de sécurité entre les véhicules qui descendent la rue et frôlent de très près les cyclistes en contre sens, le fait pour les vélos de devoir rouler à cheval entre le caniveau et la rue peut également causer des risques de chutes (perte d'équilibre).

7° Nouvel espace canin rue de la Roquette :



Lors de notre visite cet espace était occupé calmement pas des propriétaires de chiens mais nous y avons trouvé malheureusement de trop nombreuses crottes non ramassées.

Nous nous sommes rendus au local de la DEVE (situé dans le square de la Roquette) où nous avons eu un entretien (et des informations intéressantes) avec M. HERVE, adjoint de M. LACOUR, chef jardinier.

Pour information, l'entretien de cet espace est réalisé conjointement par les services de la Propreté (DPE) et des espaces verts (DEVE) :

- Lavage : 1 fois/mois par la DPE,
- Soufflage du sol : 1 fois / semaine minimum par la DEVE,
- Les sacs poubelles sont changés tous les matins,
- Le ramassage des crottes n'est (volontairement) pas effectué.

Une bonne coordination entre DPE et DEVE existe quant au nettoyage de cet espace canin.

Il est donc dommage de constater que certains propriétaires de chiens ne soient pas plus respectueux de cet espace créé et aménagé rien que pour eux : Ils doivent impérativement ramasser les déjections de leur animal.

De même, des riverains commencent à se plaindre des aboiements répétés.



Aménagement supplémentaire : Le 24 mars 2016 des travaux ont eu lieu : un sol en "stabilisé" a partiellement remplacé le sol en dur. Des petits poteaux en bois ont été installés pour les "chiens garçons". D'après les maîtres rencontrés, cet endroit semble convenir (à part le sol trop dur).

M. Hervé nous a appris qu'il y a en sous-sol, sous ce parc canin, un local désaffecté appartenant à la Direction de la Propreté. L'épaisseur entre les 2 étant de 40 cm environ il ne sera pas possible de faire un sol "stabilisé" sur l'ensemble du sol de l'espace canin.

8° Square Rajman :



Malgré le panneau "interdit aux chiens" des chiens y viennent encore, notamment un habitant de l'immeuble situé en face. Les crottes sont laissées sur place et visibles dans le square.

Les Agents d'accueil et de Surveillance (gardiens) du square y font des rondes toutes les heures environ. Ils auront, dans un proche avenir, le droit de verbaliser.



Remarque : nous constatons qu'il n'y a pas de réceptacle de propreté (corbeille) côté entrée rue Merlin : il pourrait être utile d'en mettre un (il y a largement la place entre la grille et le panneau d'information).

9° Esplanade Olympe de Gougès :



Cette esplanade (place dallée) est d'une grande tristesse.

Ne pourrait-on pas y mettre deux tables de ping-pong en béton (par exemple) et l'enjoliver un peu ?

BILAN DE CETTE MARCHÉ

Nous constatons avec regret qu'il y a beaucoup trop "d'incivilités" (voire délits et infractions).

Malgré les campagnes de sensibilisations menées, les opérations mises en place, les stands d'informations et de communication, le message semble difficilement passer auprès de certaines personnes qui ne respectent pas la propreté et le cadre de vie de l'ensemble des habitants du 11ème.

Certains abus sont manifestes et quotidiens (stationnements des 2 roues sur les trottoirs par exemple).

Malgré le passage réguliers des agents d'entretien nos rues sont très sales : le moindre espace public (ou privé) est souillé (dépôts en tout genre, urines, déjections, graffitis, affichages sauvages...).

Ces faits se reproduisent beaucoup trop rapidement.

Certains équipements ne sont pas entretenus régulièrement (boîtes aux lettres, stations Autolib...)

Nous regrettons qu'un effort particulier n'ait pas été effectué aux abords du gymnase Japy (tags, affichages très anciens...) à l'occasion de cette "opération de nettoyage approfondi".

Tout cela crée une véritable nuisance visuelle et, parfois, olfactive (notamment pour les épandements d'urines réguliers).

Lors des différentes réunions de travail les avis sont unanimes : il y a beaucoup trop d'incivilités et d'infractions mais aucune sanction ni verbalisation (trop de laxisme).

▶ Un effort particulier des différents services de propreté doit impérativement être effectué aux abords de la mairie (Place Léon Blum en particulier),

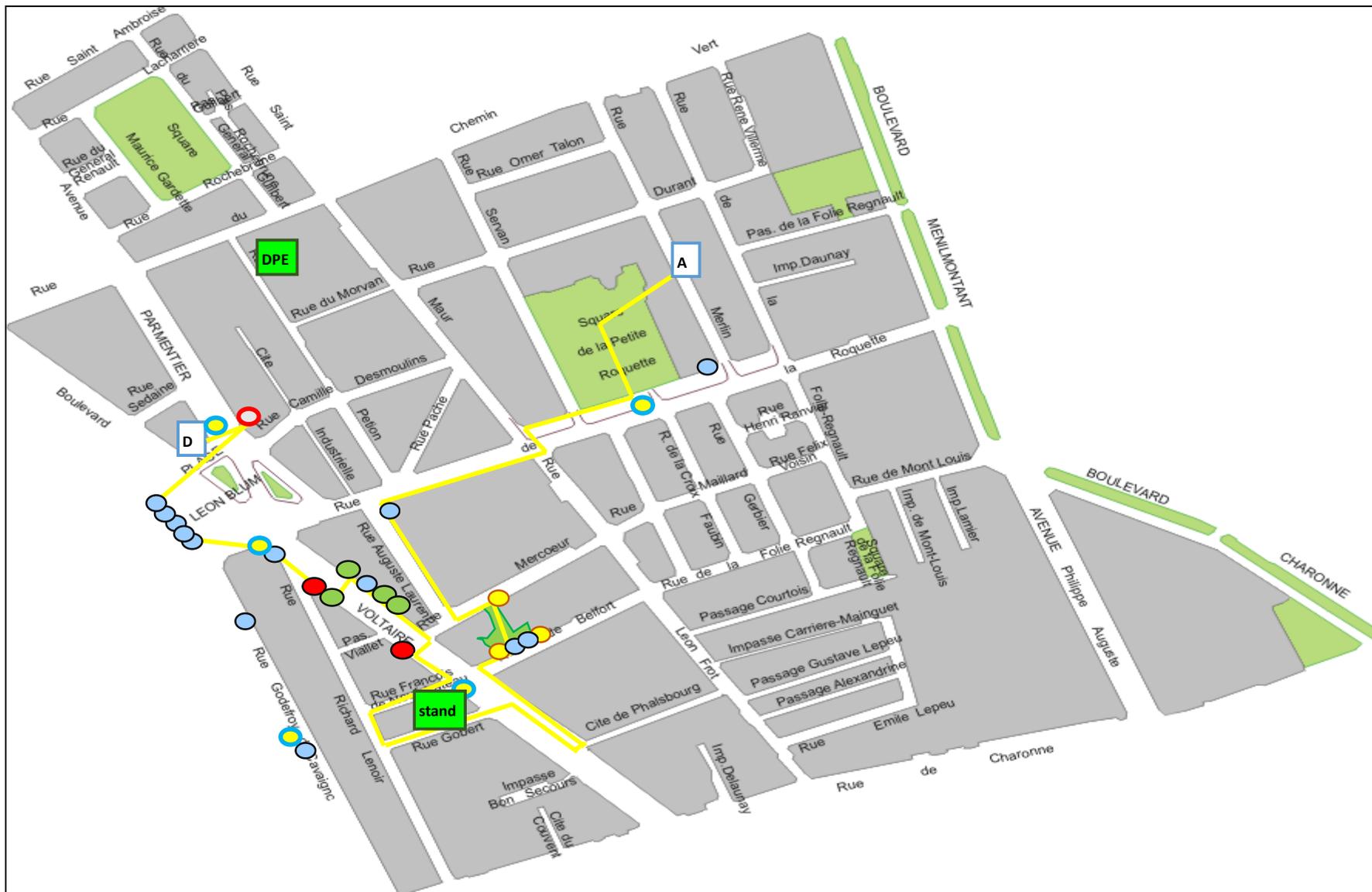
▶ Les protocoles prévus doivent être appliqués (avec vérification par les services compétents de leur bonne exécution),

▶ Les sanctions prévues (verbalisations) doivent être systématiquement appliquées afin de faire changer certaines mentalités.



Annexe : Carte du circuit et des points noirs relevés

Parcours de la marche exploratoire du 13/04/2016



- Epaves
- Stationnements abusifs
- Station Autolib
- Pieds d'arbres
- Urines
- Boîte aux lettres